

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 1 de 10

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Numéro d'Enregistrement 01-2119486795-18-XXXX

REACH:

N° CAS: 471-34-1 N° CE: 207-439-9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH
Rue: Stempelstraße 6
Lieu: D-47167 Duisburg
Téléphone: 0203/5194-0

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises d'angereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

Téléfax: 0203/5194-290

Date d'impression: 13.07.2023

acceptés)

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances

Formule: CaCO3
Poids moléculaire: 100,09 g/mol



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 2 de 10

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance			
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
471-34-1	carbonate de calcium	carbonate de calcium			
	207-439-9		01-2119486795-18-		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
471-34-1	207-439-9	carbonate de calcium	100 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Aucune donnée disponible

# Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler un médecin en cas de malaise.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler un médecin en cas de malaise.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 3 de 10

#### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Assurer une aération suffisante.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 4 de 10

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +5°C - +30°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
471-34-1	Calcium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
471-34-1	carbonate de calcium						
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	local	6,36 mg/m³			
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,06 mg/m³			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	6,1 mg/kg p.c./jour			

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation			
Milieu environn	emental	Valeur		
471-34-1 carbonate de calcium				
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 100 mg/l				

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

# Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 5 de 10

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 mir

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

# **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: gris clair
Odeur: sans odour
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation: 825 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition non déterminé

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:
non déterminé
Point d'éclair:

x

Température d'auto-inflammation: non déterminé

Température de décomposition: 825 °C

pH-Valeur (à 20 °C): 9,5-10,5 (100 g/l)
Viscosité cinématique: non déterminé
Hydrosolubilité: 0,017 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution:

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

La stabilité de la dispersion:

Pression de vapeur:

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé

non déterminé



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Page 6 de 10 Code du produit: 20465

Densité: non déterminé Densité apparente: 300-1400 kg/m<sup>3</sup> Densité de vapeur relative: non déterminé Caractéristiques des particules: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: non déterminé gaz: non applicable

Propriétés comburantes Non comburant.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé Épreuve de séparation du solvant: non déterminé Teneur en solvant: non déterminé Teneur en corps solides: 100% Point de sublimation: non déterminé Point de ramollissement: non déterminé Point d'écoulement: non déterminé

non déterminé:

Viscosité dynamique: non déterminé Durée d'écoulement: non déterminé

# Information supplémentaire

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acides

Fluor

Aluminium

Magnesium

## 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 7 de 10

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode		
471-34-1	carbonate de calcium						
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2008)	OECD Guideline 420		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 402		

#### Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune donnée disponible

# Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

# Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

# Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## **Autres informations**

Aucune donnée disponible

# Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

#### Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire tracable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 8 de 10

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
471-34-1	carbonate de calcium	carbonate de calcium						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 14	72 h		l	OECD Guideline 201	
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h		REACh Registration Dossier	OECD Guideline 209	

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

# Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

<u>14.3. Classe(s) de danger pour le</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

<u>14.4. Groupe d'emballage:</u> Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 9 de 10

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transpo

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Législation nationale

Classe risque aquatique (D): -- sans danger pour l'eau

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11,12.



# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Calcium (cabonate de) substance primaire substance de référence secondaire traçable NIST

Date de révision: 13.07.2023 Code du produit: 20465 Page 10 de 10

# Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%